

Commune de SOUDAN

Loire-Atlantique

Convocation du 7 mars 2014

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VENDREDI 14 MARS 2014 A 20H30

Salle de la Mairie

sous la Présidence de M. Bernard DOUAUD, Maire.

Présents :

- **M. Bernard DOUAUD, Maire**
- M. Alain LORANT
- Mme Sophie MASSARD
- M. Christian LEBRETON
- Mme Madeleine PINON
- M. Jean-Claude DESGUÉS
- Mme Catherine GALISSON
- M. Patrice GERARD
- M. Hubert POTIER
- M. Thierry BOUTEILLER
- Mme Jacqueline LEDEVIN
- M. Joël GÉMEUX
- M. Pascal GAULTIER
- Mme Annie MADIOT-GIRAUD
- M. Jean-Louis PERRAUD
- M. Ludovic DIOT

Absents excusés :

- Mme Véronique TESSIER
- Mme Véronique GUERIN qui a donné procuration à M. Thierry BOUTEILLER
- M. Pascal MARTIN qui a donné procuration à M. Jean-Louis PERRAUD

Secrétaire de séance :

- **M. Pascal GAULTIER** est nommé secrétaire de séance

Assistaient également à la réunion :

- Jacqueline VÉNISSEAU, Secrétaire Générale, Attachée Territoriale
- Christèle LECONTE, Rédacteur

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Vote des taux de fiscalité locale 2014

EXPOSÉ

- Vu la Loi de Finances N° 2013-1278 du 29/12/13 pour l'exercice 2014,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 86 de la loi de finances 2014 fixant le coefficient de revalorisation des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux à 1.009 pour les propriétés bâties et non bâties
- Vu l'état n° 1259 portant notification pour l'exercice 2014 des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices calculées par les Services Fiscaux à hauteur de 62999 € pour 2014,
- Vu les taux moyens communaux 2013 et les taux plafonds 2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que durant le mandat électoral, les taux d'imposition ont été augmentés de 1% en 2009.

Il informe l'assemblée des taux moyens communaux de 2013 au niveau départemental et national ainsi que des taux plafonds 2014.

Trois propositions sont soumises au vote de l'assemblée :

- produits attendus pour 2014 sans augmentation des taux = 608 687 €
- produits attendus pour 2014 avec une augmentation des taux de 1%= 614 727 €
- produits attendus pour 2014 avec une augmentation des taux de 1 point = 647 415 €

Considérant l'évolution 2013-2014 du produit attendu présentant une augmentation moyenne de 1.37 %, sans changement des taux, Monsieur le Maire propose, en accord avec la Commission Finances réunie le 12/03/14, de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2014.

D É C I S I O N

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, décide de maintenir, pour l'année 2014, les taux d'imposition comme suit :

	Pour mémoire TAUX 2008	Pour mémoire TAUX 2009 à 2013	Taux moyens communaux 2013 au niveau national	BASES prévisionnelles 2014	TAUX 2014	PRODUIT attendu 2014
Taxe d'Habitation	13.46%	13.59 %	23.88%	1 480 000 €	13.59 %	201 132 €
Foncier Bâti	13.36%	13.49 %	20.11%	2 075 000 €	13.49 %	279 918 €
Foncier Non Bâti	39.76%	40.15 %	48.94%	317900 €	40.15 %	127 637 €
					TOTAL	608 687 €

Vote

Délibération adoptée par 18 voix pour
Fait et délibéré, le 14 mars 2014

En Mairie à SOUDAN, le 18 mars 2014
Pour copie conforme

Le Maire,
B. DOUAUD,

Reçu en Sous-Préfecture, le 24 mars 2014
Publié, certifié exécutoire, le 24 mars 2014

D É L I B É R A T I O N**OBJET : Compte de Gestion 2013 - Budget Assainissement****EXPOSÉ**

Préalablement au vote du Compte Administratif, M. Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Compte de Gestion du Budget Assainissement tenu par le comptable public de la Trésorerie de CHÂTEAUBRIANT pour l'année 2013. Ce document comptable retrace le détail des crédits inscrits au Budget Primitif, des décisions modificatives, des dépenses et recettes de l'exercice 2013. Il doit être en tout point identique au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Ce document fait apparaître les résultats suivants (hors restes à réaliser) :

• Section d'exploitation :	déficit de :	- 15 547. 54 €
• Section d'investissement :	excédent de :	<u>18 012. 51 €</u>
Résultats de l'exercice 2013 :	excédent de :	2 464. 97 €
• Section d'exploitation :	excédent de :	17 779. 57 €
• Section d'investissement :	excédent de :	<u>213 282. 04 €</u>
Résultats de clôture 2012 :	excédent de	231 061.61 €
• Part affectée à l'investissement		000 000.00 €
• Résultat global de clôture 2013 €		233 526.58 €

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2013 du Budget Assainissement.

.../...

DÉCISION

Après avoir pris connaissance des éléments précités, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- **N'émet aucune observation ni réserve sur la tenue des comptes visés et certifiés conformes par l'ordonnateur**
- **approuve le Compte de Gestion établi par le comptable public au titre de l'exercice 2013 pour le budget assainissement**

Vote

Délibération adoptée par 18 voix pour
Fait et délibéré, le 14 mars 2014

En Mairie à SOUDAN, le 18 mars 2014
Pour copie conforme

Le Maire,
B. DOUAUD,

Reçu en Sous-Préfecture, le 25 mars 2014
Publié, certifié exécutoire, le 26 mars 2014

D É L I B É R A T I O N

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT : Compte administratif 2013

EXPOSÉ

Sous la présidence de Monsieur Alain LORANT, Adjoint Délégué aux Finances, le Conseil Municipal examine en détail le Compte Administratif 2013 du Budget Assainissement.

- **La section d'exploitation** présente un résultat d'exercice en déficit de 15 547.54 € :
 - La cause de ce déficit est due en majeure partie à :
 - une baisse significative des recettes devant faire face à un volume de dépenses sensiblement équivalent
 - Le montant de la subvention communale en baisse de 5 000 € (la subvention versée en 2012 (10 000 €) a été réduite en 2013 à 5 000 € au regard de l'excédent de clôture 2012 de 5 643.06 €)
 - La redevance assainissement (+ 2700 €) en 2012 est en nette diminution : - 7 734.96 €.
 - La taxe de raccordement E.U baisse également : 9 raccords en 2013 (15 raccords en 2012 dont 13 x 829.43 € suite à l'extension de réseau + 2 x 2500 €).
- **la section d'investissement** présente un résultat d'exercice excédentaire de 18 012.51 €.
 - Les principales dépenses d'investissement se limitent au remboursement de la dette (20 127.51 €), à l'amortissement des subventions (25 739. 88€) et aux frais (455.76 €) liés à la publication de l'appel d'offres pour l'extension du réseau Eaux usées de la Grand'Haie et du clos.
 - Les recettes d'investissement sont principalement constituées du FCTVA, et des amortissements pour un montant total de 64 335.66 €
- **L'annuité de la dette** s'élève à 38 260.12 €.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2013

	Solde exécution reporté	Part affectée Investissement	Mandats de l'exercice	titres de l'exercice	Excédent / Déficit de l'exercice	Résultats de clôture au 31/12/2013 (avant R.A.R)
Exploitation	+ 17 779. 57	0.00	101 638. 99	86 091.45	- 15 547.54	+ 2 232.03
Investissement	+ 213 282.04	0.00	46 323.15	64 335.66	+18 012.51	+ 231 294.55
Total	+ 231 061.61	0.00	147 962.14	150 427.11	+ 2 464.97	+ 233 526.58

Le budget assainissement présente à la clôture de l'exercice 2013 un résultat excédentaire égal à 233 526.58 €.

Le Compte Administratif du Budget assainissement est conforme au Compte de Gestion 2013 établi par Monsieur le Directeur des Finances Publiques.

Monsieur le Maire quitte la salle afin que le Conseil Municipal délibère.

M. Alain LORANT, Adjoint aux Finances soumet au vote du Conseil Municipal l'approbation du Compte Administratif 2013.

D É C I S I O N

Compte tenu du volume de crédits nécessaires au maintien de l'équilibre de la section d'exploitation, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, (M. Le Maire ne prend pas part au vote) :

- 1. confirme l'affectation des résultats dans le budget primitif 2014 comme suit :**
 - le report en section d'exploitation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2013 (R 002) = 2 232.03 €
 - le report en section d'investissement (R 001) de l'excédent d'investissement 2013 = 231 294.55 €
 - la part affectée à l'investissement (1068) = 0 €
- 2. approuve le Compte Administratif du Budget assainissement 2013**

Vote

Délibération adoptée par 17 voix pour (M. Le Maire ne prend pas part au vote)
Fait et délibéré, le 14 mars 2014

En Mairie à SOUDAN, le 18 mars 2014
Pour copie conforme

Le Maire,
B. DOUAUD,

Reçu en Sous-Préfecture, le 25 mars 2014
Publié, certifié exécutoire, le 26 mars 2014

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Vote du Budget Primitif ASSAINISSEMENT 2014 avec reprise des résultats du compte administratif 2013

EXPOSÉ

Le Budget Primitif 2014 tient compte dans ses prévisions de la reprise des résultats de l'exercice 2013 détaillés comme suit :

RÉSULTATS DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2013

	Solde exécution reporté	Part affectée investissement	Mandats de l'exercice	titres de l'exercice	Excédent / Déficit de l'exercice	Résultats de clôture au 31/12/2013 (avant R.A.R)
Exploitation	+ 17 779.57	0.00	102 638. 99	86 091.45	- 15 547.54	+ 2 232.03
Investis- sement	+ 213 282.04		46 323.15	64 335.66	+18 012.51	+ 231 294.55
Total	+ 231 061. 61	0.00	147 962.14	150 427.11	+ 2 464.97	+ 233 526.58

Le budget assainissement présente à la clôture de l'exercice 2013 un résultat global excédentaire égal à 233 526.58 €.

Compte tenu du volume de crédits nécessaires à l'équilibre de la section d'exploitation, il vous est proposé

1. de reporter au Budget Primitif 2014 les résultats de clôture 2013 comme suit :

Section d'exploitation :

Excédent de fonctionnement reporté - art 002 + 2 232.03 €

Section d'investissement :

Affectation de l'excédent d'exploitation - art 1068 0.00 €

Excédent d'investissement reporté - art 001 + 231 294.55 €

2. d'approuver le Budget Primitif 2014 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Section d'exploitation =	108 232.00 €
Section d'investissement =	374 508.05 €

DÉCISION

Après avoir pris connaissance des éléments précités et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte la reprise des résultats de l'exercice 2014 et leurs reports dans le Budget Primitif 2014 comme suit :

Section d'exploitation :

Excédent de fonctionnement reporté	- art 002	+ 2 232.03 €
------------------------------------	-----------	--------------

Section d'investissement :

Affectation de l'excédent d'exploitation	- art 1068	0.00 €
Excédent d'investissement reporté	- art 001	+ 231 294.55 €

- Approuve le Budget Primitif 2014 voté par chapitre qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

1. Section d'exploitation = 108 232.00 €
2. Section d'investissement = 374 508.05 €

Vote

Délibération adoptée par 18 voix pour
Fait et délibéré, le 14 mars 2014

En Mairie à SOUDAN, le 18 mars 2014
Pour copie conforme

Le Maire,
B. DOUAUD,

Reçu en Sous-Préfecture, le 25 mars 2014
Publié, certifié exécutoire, le 26 mars 2014

D É L I B É R A T I O N**OBJET : Compte de Gestion 2013 - Budget communal****EXPOSÉ**

Préalablement au vote du Compte Administratif, M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Compte de Gestion tenu par le comptable public de la Trésorerie de CHÂTEAUBRIANT au titre de l'année 2013 ; ce document retrace l'ensemble des écritures comptables de l'exercice échu : crédits inscrits au Budget Primitif et Décisions Modificatives, mandats de paiement et titres de recettes, bilans, soldes et résultats de clôture de l'exercice 2013. Il doit être en tout point identique au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Ce document fait apparaître les résultats suivants (hors restes à réaliser) :

Résultats de l'exercice 2013 en excédent de : + 767 055.30 €

- Section de fonctionnement : excédent de : 420 495.05 €
- Section d'investissement : excédent de 346 560.25 €

Résultats de clôture 2012 en excédent de : + 818 417.26 €

- Section de fonctionnement : excédent de : + 920 743. 51 €
- Section d'investissement : déficit de : - 102 326. 25 €

Part affectée à l'investissement - 500 000.00 €

Résultat global de clôture 2013 : excédent de : + 1 085 472.56 €

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif du budget communal 2013.

.../...

DÉCISION

Après avoir pris connaissance des éléments précités, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **N'émet aucune observation ni réserve sur la tenue des comptes visés et certifiés conformes par l'ordonnateur**
- **approuve le Compte de Gestion établi par le comptable public au titre de l'exercice 2013 pour le budget principal de la commune de SOUDAN**

Vote

Délibération adoptée par 18 voix pour
Fait et délibéré, le 14 mars 2014

En Mairie à SOUDAN, le 18 mars 2014
Pour copie conforme

Le Maire,
B. DOUAUD,

Reçu en Sous-Préfecture, le 25 mars 2014
Publié, certifié exécutoire, le 26 mars 2014

D É L I B É R A T I O N

Objet : Budget communal**Approbation du Compte Administratif****Et affectation du résultat de clôture de l'exercice 2013****EXPOSÉ**

Sous la présidence de Monsieur Alain LORANT, Adjoint Délégué aux Finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du Budget Communal 2013 dont les résultats de clôture s'établissent comme suit :

	Solde exercice 2012	Part affectée investissement	Mandats émis	Titres émis	Excédent (+) Déficit (-) de l'exercice	Résultats de clôture 2013
Fonctionnement	920 743.51 €	-500 000.00 €	1 188 409.91 €	1 608 904.96 €	+420 495.05 €	841 238.56 €
Investissement	-102 326.25 €	0.00 €	536 198.20 €	882 758.45 €	+346 560.25 €	244 234.00 €
TOTAL	818 417.26 €	-500 000.00 €	1 724 608.11 €	2 491 663.41 €	767 055.30 €	1 085 472.56 €

Le résultat global de clôture 2013 présente (avant RAR) un excédent de 1 085 472.56 €

Les restes à réaliser (RAR) en 2014 s'élèvent en recettes à 167 352.00 €

Les restes à réaliser (RAR) en 2014 s'élèvent en dépenses à 211 406.59 €

Soit un déficit de : - 44 054.59 €

Le résultat de clôture 2013 (après RAR) s'élève à 1 041 417.97 €.

Le Compte Administratif du Budget communal (résultat global avant report des restes à réaliser) est conforme au Compte de Gestion 2013 établi par le comptable public.

Monsieur le Maire quitte la salle afin que le Conseil Municipal délibère.

M. Alain LORANT, Adjoint aux Finances soumet au vote du Conseil Municipal l'approbation du Compte Administratif 2013.

.../...

DÉCISION

**Le Conseil Municipal, par 17 voix pour,
(NB - M. le Maire ne prenant pas part au vote ne dispose pas de procuration en son nom) :**

- 1. approuve le Compte Administratif 2013 du Budget Communal**
- 2. décide d'affecter dans le Budget Primitif 2014 les résultats de clôture comme suit :**

Section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté	- art 002	441 238.56 €
------------------------------------	-----------	--------------

Section d'investissement :

Affectation de l'excédent de fonctionnement	- art 1068	400 000.00 €
Excédent d'investissement reporté	- art 001	244 234.00 €

Vote

Délibération adoptée par 17 voix pour (M. Le Maire ne prend pas part au vote)
Fait et délibéré, le 14 mars 2014

En Mairie à SOUDAN, le 18 mars 2014
Pour copie conforme

Le Maire,
B. DOUAUD,

Reçu en Sous-Préfecture, le 25 mars 2014
Publié, certifié exécutoire, le 26 mars 2014

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Budget Commune : Vote du Budget Primitif 2014 et reprise des résultats de l'exercice 2013

EXPOSÉ

Le Budget Primitif 2014 tient compte dans ses prévisions de la reprise des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2013 détaillés comme suit :

Le budget communal présente à la clôture de l'exercice 2013 un excédent de :

Résultats cumulés de la section de fonctionnement : excédent de	+ 841 238.56 €
Résultats cumulés de la section d'investissement : excédent de	+ <u>244 234.00 €</u>
TOTAL	+ 1 085 472.56 €

Lors du vote du Compte Administratif Il a été décidé d'affecter dans le Budget Primitif 2014, les résultats de clôture comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté (002)	441 238.56 €
--	--------------

Section d'investissement :

Affectation de l'excédent de fonctionnement (1068)	400 000.00 €
Excédent d'investissement reporté (001)	244 234.00 €

Le Budget Primitif 2014 présenté à l'assemblée s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Section de fonctionnement =	1 975 092.64 €
Section d'investissement =	1 617 586. 00 €

Le financement des dépenses d'équipement détaillées ci-après est assuré principalement par un virement de la section de fonctionnement de 650 000 €, un excédent de fonctionnement 2013 capitalisé à hauteur de 400 000 €, le FCTVA à hauteur de 45000 € et des immobilisations à hauteur de 28 000 €.

.../...

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 329 892.00 € :

N° opération	Opérations	Montant	REPORTS CREDITS 2013	TOTAL
	Dépenses/Recettes Financières (dette+Dépenses imprévues)	78 234.00 €		78 234.00 €

	Dépenses Equipement hors opération (doc urba. Etudes insert)	6 000.00 €	25892.00 €	31 892.00 €
11	Eclairage public	60 000.00 €		60 000.00 €
12	Aménagt Sapinière	5 000.00 €		5 000.00 €
13	restaurant scolaire	17 819.04 €	12 180.96 €	30 000.00 €
15	Voirie	119 363.09 €	636.91 €	120 000.00 €
16	Presbytère	145 000.00 €		145 000.00 €
17	Espaces verts	4 918.35 €	2 081.65 €	7 000.00 €
18	Extension réseaux	5 000.00 €		5 000.00 €
19	Giratoire RD 771	145 000.00 €		145 000.00 €
22	Salle multifonction	440 339.20 €	29 660.80 €	470 000.00 €
23	Trav. voirie rue étangs	15 000.00 €		15 000.00 €
32	Mairie et annexes	5 000.00 €		5 000.00 €
33	Equipements divers	103 706.18 €	11 293.82 €	115 000.00 €
37	Salle des sports	5 000.00 €		5 000.00 €
40	Logements locatifs	5 000.00 €		5 000.00 €
42	Terrain vestiaires foot	5 000.00 €		5 000.00 €
46	Aire de loisirs	15 000.00 €		15 000.00 €
47	Cimetière	55 000.00 €		55 000.00 €
48	Edifices cultuels	30 000.00 €		30 000.00 €
49	Ferme de Bon Amour	5 000.00 €		5 000.00 €
51	Ecole Publique J.BREL	10 799.55 €	200.45 €	11 000.00 €
52	Ateliers municipaux	5 000.00 €		5 000.00 €
53	Salle polyvalente	20 000.00 €		20 000.00 €
55	Réserves foncières	20 000.00 €		20 000.00 €
TOTAL DÉPENSES EQUIPEMENT & RAR		1 247 945.41 €	81 946.59 €	1 329 892.00 €

.../...

DÉCISION

Le Conseil Municipal adopte par 18 voix pour,

1. la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2013 et leur affectation dans le Budget Primitif 2014

2. le Budget Primitif 2014 qui s'établit comme suit :

- Les crédits de la Section de Fonctionnement votés par chapitre s'équilibrent en recettes et dépenses à hauteur de 1 975 092.64 €
- Les crédits de la Section d'Investissement votés par opération s'équilibrent en recettes et dépenses à hauteur de 1 617 586.00 €

Vote

Délibération adoptée par 18 voix pour
Fait et délibéré, le 14 mars 2014

En Mairie à SOUDAN, le 18 mars 2014
Pour copie conforme

Le Maire,
B. DOUAUD,

Reçu en Sous-Préfecture, le 25 mars 2014
Publié, certifié exécutoire, le 26 mars 2014

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2013

EXPOSÉ

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le bilan des acquisitions et cessions opérées par une commune de plus de 2 000 habitants sur son territoire donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan devant être annexé au Compte Administratif est établi en vue d'apporter une appréciation sur la politique foncière de la collectivité.

Conformément à cet article, Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le bilan 2013 qui regroupe les décisions relatives aux transactions immobilières énumérées ci-après:

Décision du 5 JUILLET 2013 :

ACQUISITION PAR LA COMMUNE DU CHEMIN PRIVE DU SAUZAIS

Suite à la demande des riverains du chemin privé du Sauzais, le Conseil Municipal donne un avis favorable, par 10 voix pour, 8 voix contre, à l'acquisition par la Commune du chemin privé du Sauzais d'une longueur de 500 ml au prix de 1 € symbolique, les frais de cession (bornage et notaire) étant à la charge des vendeurs.

CESSION DE CHEMIN COMMUNAL VILLAGE CHANILLET

Suite à sa demande et en accord avec les propriétaires riverains, le Conseil Municipal a décidé de céder à M. Claude PIGRÉE une portion du chemin communal situé au droit des parcelles ZW 61 et ZW 64, lieudit Village Chanillet, au prix de 0.30 €/le m² ; les frais de géomètres et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Décision du 29 NOVEMBRE 2013 :

CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX A LA SOCIETE D'AMENAGEMENT « LAD SELA »

Le Conseil Municipal :

Article 1 : décide de céder à la Société d'Aménagement «LAD SELA» - 18 rue Scribe - 44000 NANTES, les parcelles comprises dans l'emprise de la 1^{ère} tranche du futur lotissement «Les Loges» pour un montant de 129 460 € H.T.

Article 2 : accepte l'échelonnement sur 5 ans de la somme due par la Société d'Aménagement «LAD – SELA», à hauteur de 129 460 € pour la cession des parcelles communales cadastrées XA 197 et 199 et destinées à l'aménagement de la 1^{ère} tranche du lotissement «Les Loges» comme suit :

25 892 € à la signature de l'acte

25 892 € entre le 01/01 et le 28/02/2015

25 892 € entre le 01/01 et le 28/02/2017

25 892 € entre le 01/01 et le 28/02/2016

25 892 € entre le 01/01 et le 28/02/2018

Décision du 19 DECEMBRE 2013 :



CESSION DE CHEMIN COMMUNAL VILLAGE CORBIERE

Suite à leur demande, le Conseil Municipal décide de céder à Melle AUVRAY Nathalie et M. TESSIER Olivier une portion du chemin communal située au droit des parcelles YS 55, 56, 57, 58 et 30, lieudit Village Corbière, au prix de 4 € le m², sous réserve de l'accord préalable des riverains.

Récapitulatif des projets d'acquisitions et cessions immobilières année 2013

Cessions 2013						
Nature du bien	Réf. cadastrales	Lieudit	Acquéreur	Superficie	Montant	Délibération
Chemin communal	Lieudit Chanillet		M. PIGRÉE Claude	Bornage à réaliser	0.30 €/m ²	05/07/2013
Parcelles non bâties	XA 197 XA 199	Les Loges	LAD SELA	8 203m ² 4 743 m ²	10 €/m ²	29/11/2013
Chemin communal	YS 55, 56, 57, 58 et 30	Corbière	Melle AUVRAY M. TESSIER	Bornage à réaliser	4 €/m ²	19/12/2013

Acquisitions 2013

Nature du bien	Réf. cadastrales	Lieudit	Acquéreur	Superficie	Montant	Délibération
Chemin communal	Le Sauzais		Commune de SOUDAN	Bornage à réaliser	1.00 €	5/07/2013

DÉCISION

Après avoir pris connaissance des éléments précités et en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les opérations de cessions et d'acquisitions foncières 2013.

Vote

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents
Fait et délibéré, le 14 mars 2014

En Mairie à SOUDAN, le 18 mars 2014
Pour copie conforme

Le Maire,
B. DOUAUD,

Reçu en Sous-Préfecture, le 24 mars 2014
Publié, certifié exécutoire, le 24 mars 2014

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Programme d'Aménagement de la Voirie Communale et Enduits d'usure 2014

EXPOSÉ

M. Christian LEBRETON, Adjoint Délégué à la Voirie, présente au Conseil Municipal la liste des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale à entreprendre en 2014. Cette liste a été établie en concertation avec les services de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) dans le cadre de la mission d'assistance technique «ATESAT».

La Commission Finances, lors de sa dernière réunion, a effectué les arbitrages nécessaires au respect des prévisions budgétaires arrêtées pour l'exercice comptable 2014 et soumet à l'approbation de l'assemblée la liste des travaux ci-après :

1. le Programme d'Aménagement de la Voirie Communale 2014

Nature	Nom	Longueur (ml)	Largeur (ml)	Situation Agglomération ou hors (H.A)	Travaux	Montant TTC
	L'Aulnay des Bouillons La Piellerie	930 ml 725 ml	4 ml 4 ml	H.A	Réfection voirie Finition bicouche	68 796.00 € 31 900.00 €
COUT TOTAL PREVISIONNEL TTC						100 696.00 €
COUT TOTAL PREVISIONNEL H.T						83 913.33 €

2. Le programme d'entretien de la voirie communale 2014 comme suit :

Nature	Nom	Longueur (ml)	Largeur (ml)	Situation Agglomération ou hors (H.A)	Travaux	Montant T.T.C
	- Ceinture du Jarrier - de Lévinais au Jarrier - de l'Aujuais au Tertre	320 ml 1 600 ml 1 840 ml	3.50 ml 4.00 ml 4.00 ml	H.A.	Enduits d'usure bicouche 3.70 € / m² TTC	4 699.00 € 24 605.00 € 27 972.00 €
COUT TOTAL PREVISIONNEL TTC						57 276.00 €
COUT TOTAL PREVISIONNEL H.T.						47 730.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces programmes.

DÉCISION

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

1. approuve le programme 2014 pour l'Aménagement de la Voirie Communale estimé à 100 696 € TTC (83 913.33 € HT)
2. approuve le programme 2014 d'entretien de la voirie communale estimé à 57 276 € TTC (47 730 € HT)
3. autorise M. le Maire à solliciter auprès du Conseil général les subventions qui pourront être octroyées dans le cadre du Fonds de Développement Solidaire (FDS)
4. inscrit à l'opération 15 - voirie - du Budget primitif 2014 les crédits de dépenses nécessaires à la réalisation des travaux d'Aménagement de la Voirie Communale (PAVC)
5. inscrit à l'article 61523 du Budget Primitif 2014 les crédits de dépenses nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien de la voirie communale (enduits d'usure)
6. autorise M. Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré, le 14 mars 2014

En Mairie à SOUDAN, le 18 mars 2014

Pour copie conforme

Le Maire,

B. DOUAUD,

Reçu en Sous-Préfecture, le 24 mars 2014

Publié, certifié exécutoire, le 24 mars 2014

Commune de SOUDAN

Loire-Atlantique

Convocation du 7 mars 2014

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE VENDREDI 14 MARS 2014 A 20H30
Salle de la Mairie
sous la Présidence de M. Bernard DOUAUD, Maire.

- 2014/03 – 01 Vote des taux de fiscalité locale
- 2014/03 – 02 Compte de gestion 2013 – Budget Assainissement
- 2014/03 – 03 Vote du Compte Administratif 2013
– Budget Assainissement
- 2014/03 – 04 Vote du Budget Primitif 2014 et reprise des résultats du Compte
Administratif 2013 – Budget Assainissement
- 2014/03 – 05 Compte de Gestion 2013 – Budget Communal
- 2014/03 – 06 Vote du Compte Administratif 2013 et affectation du résultat de clôture
2013 – Budget Communal
- 2014/03 – 07 Vote du Budget Primitif 2014 reprise des résultats de l'exercice 2013
– Budget Communal
- 2014/03 – 08 Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2013
- 2014/03 – 09 PAVC (Programme d'Aménagement de la Voirie Communale) et Enduits
d'usure – Année 2014